

*Mission Permanente  
de la République du Bénin  
Auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of  
the Republic of Benin  
to the United Nations*

**68EME SESSION ORDINAIRE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES  
*68th Session of the United Nations General Assembly***

**DIALOGUE STRUCTURE II SUR LA FACILITATION DE LA FACILITATION  
DE L'ACCES AUX TECHNOLOGIES PROPRES  
*Structured Dialogue II on clean technology facilitation***

**INTERVENTION**

**DE**

**S.E. M. JEAN –FRANCIS R. ZINSOU**

**AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT DU BENIN**

**AUPRES DES NATIONS UNIES**

**PRESIDENT DU BUREAU DE COORDINATION DES PMA**

***Statement of H.E. Mr. Jean-Francis R. ZINSOU,***

***Ambassador Permanent Representative of Benin to the United Nations***

**Chair of the Global Coordination Bureau of LDCs**

**NEW YORK, LE 30 AVRIL 2014  
*New York, 30 APRIL 2014***

**Monsieur le Président,**

Au Paragraphe 273 du Document final du Sommet de Rio + 20, « l'Avenir que nous voulons », les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont affirmé ce qui suit :

**CITATION**

«Nous demandons aux organismes compétents des Nations Unies de définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, notamment en évaluant les besoins technologiques des pays en développement, les moyens possibles de les satisfaire et la situation en matière de renforcement des capacités. Nous demandons au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, sur la base des options définies et compte tenu des modèles existants, des recommandations concernant le mécanisme de facilitation ».

**FIN DE CITATION**

Les deux rapports du Secrétaire Général de l'ONU, présentés en exécution de ce mandat ont été fort édifiants sur l'identification des caractéristiques de la problématique de la facilitation de l'accès aux technologies propres.

Je voudrais ajouter dès à présent le rapport du Secrétaire Général sur *A/68/217* sur la banque des Technologies, et le mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation expressément consacrés aux PMA.

Ils ont mis en évidence que la diffusion rapide des technologies requiert l'action coordonnée d'un large éventail d'acteurs pour traduire la recherche en application et la diffusion en termes d'entreprise, de finances, de marché et de politiques.

Les constats faits ont permis d'articuler les interactions dynamiques qui portent les tendances lourdes animant ce domaine d'activités. En parcourant les rapports du Secrétaire Général, j'ai retenu la thèse du triple hélix et du quadruple hélix.

Le triple hélix établit que le potentiel d'innovation et de développement économique dans une société du savoir réside dans un rôle plus important pour l'université et l'hybridation d'éléments de l'université, de l'industrie et du gouvernement pour produire de nouvelles formes institutionnelles et sociales de production, de transfert et d'application du savoir. Le quadruple hélix inclut la société civile.

A la faveur de la globalisation, je suis tenté d'ajouter un hélix supplémentaire à ce moteur du développement technologique qui serait le facteur du moins de la coopération internationale sinon des partenariats transfrontières, qui permettent aux pays de faire des bonds dans la remontée des filières technologiques et dans le rattrapage des retards technologiques.

Cette formule introduit utilement dans l'équation une donnée essentielle relevée dans les diverses interactions qui concourent à la satisfaction ou non des besoins technologiques.

C'est surtout en cela que se justifie les questionnements dont nous sommes saisis au cours de cette séance.

Prenant en compte les avis prépondérants émergents des discussions que nous avons eues antérieurement, je puis à présent affirmer que les problèmes identifiés ne sont pas insolubles.

En cela, je suis un optimiste résolu s'adossant à l'adage qui veut que les problèmes n'apparaissent que là où les solutions existent et que la difficulté réside plutôt dans notre aptitude à les identifier, à les accepter et à les prendre comme base d'action pour évoluer.

De ce point de vue, je suis tenté d'affirmer que le problème réel de la fragmentation peut être résolu par l'aménagement de synergies entre les divers opérateurs en place et la création d'espaces pour les relations de collaboration en vue d'accélérer le développement et la diffusion des technologies propres.

Aussi, suis-je tenté d'invalider à mon tour l'idée de duplication du fait de la multiplicité des acteurs. Je puis ainsi affirmer que les Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations, les Organismes similaires opérant à divers niveaux et dans divers cadres, dans le domaine de la facilitation de l'accès aux technologies propres, ont leur finalité et leur rationalité propres, et agissent dans les limites de leurs mandats respectifs, conformément aux normes qui les régissent.

Nous pouvons supposer qu'ils s'adapteront aux impératifs du développement durable pour servir ses objectifs en voie de formulation et à la nouvelle vision du monde agréé au Sommet de Rio+20, pour ne pas perdre leur légitimité.

Les insuffisances relevées, qui confirment la fragmentation, peuvent trouver des solutions durables dans l'aménagement des complémentarités qui créent des opportunités de coopération voire de partenariats à saisir pour atteindre les objectifs fixés en termes de résultats concrets attendus.

Là intervient la nécessité d'une stratégie mondiale dont le suivi peut être confié au Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable que la communauté internationale a porté l'année dernière, sur les fonts baptismaux.

En ce qui concerne les activités opérationnelles, le principe semble maintenant être acquis de la nécessité d'établir un organe inter-gouvernemental supervisant le système des

Nations Unies pour la facilitation de l'accès aux technologies propres, avec en perspective la réduction progressive de l'incidence limitative des droits de propriété intellectuelle, étant donné la possibilité de disposer immédiatement des résultats des activités de la Recherche & Développement pour l'application et la diffusion en assurant le financement sur fonds publics de ses activités.

Cette possibilité d'application immédiate et de diffusion à une large échelle des inventions est bien la caractéristique de la révolution technologique qui est inhérente à la globalisation, telle que nous la vivons actuellement.

Les atouts de cette révolution technologique sont déterminants pour les formes de gouvernance, les fonctions de l'organisme dont la création est envisagée.

La nécessité de préserver les compétences disponibles et de promouvoir les synergies ne militent pas en faveur de leur consolidation en une entité unique d'opération, mais plutôt en faveur de l'établissement d'une fonction de rationalisation, de coordination et de suivi au plan international avec des ramifications au plan régional et national.

C'est de ce point de vue que j'ai conçu le Powerpoint que je vais à présent vous présenter rapidement sur la problématique du retard technologique des PMA, qui prend une importance cruciale dans ce contexte.

Présentation du Powerpoint.

Pour conclure, j'aborderai de manière sommaire les relations qui pourraient exister entre la Banque des Technologies des PMA et son mécanisme d'appui et l'organisme mondial dont la création est envisagée. La Banque des Technologies a vocation pour devenir une structure d'affectation spéciale de l'entité mondiale qui est censée avoir une portée mondiale.

Au regard des ambitions affichées dans le programme d'action d'Istanbul pour les PMA, la Banque des Technologies n'aura sa raison d'être que aussi longtemps qu'il existerait des PMA. Puisque l'un des objectifs majeurs du Programme de développement pour l'après 2015 est d'éliminer la pauvreté et partant, de porter tous les PMA à un niveau de revenu supérieur à l'horizon 2030, nous pouvons lier à cette vision la durée de vie de la Banque des Technologies pour les PMA.

Quant à l'entité mondiale, je pense qu'elle a vocation pour devenir un précieux instrument de la garantie de la pérennité de la biosphère. Cette vocation la destine à une espérance de vie à la naissance illimitée.

Je vous remercie de votre aimable attention.